



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle

COMMUNE de FOLSCHVILLER

L'an **deux mil vingt, le vingt quatre septembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **FOLSCHVILLER**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier ZIMNY**.

Étaient présents : M. Didier ZIMNY, M. Claude STAUB, Mme Stéphanie LATTA, M. Dominique COLANTONIO, Mme Mounia KEHILI, M. Marc GULDNER, Mme Nicole MATHIEU, Mme Marthe JAKSCH, M. Daniel BESCH, M. Giovanni DALIA, Mme Hélène JACINTO, M. Claude GAUDEL, Mme Marie Laure BECKER, M. Moussa BOUHALLOUFA, Mme Martine ILLY, M. Sahin AKIN, Mme Séverine WALQUAN, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Julie LEMMEL, Mme Delphine DOLVECK, M. Alexandre KÖNIG, M. Philippe KOEHLER, M. Xavier ENGEL, Mme Faïza FARES.

Étaient absents excusés : M. Gabriel MULLER, Mme Giovanna BOYON, Mme Karima TIGUEMOUNINE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Gabriel MULLER en faveur de M. Philippe KOEHLER, Mme Giovanna BOYON en faveur de Mme Faïza FARES, Mme Karima TIGUEMOUNINE en faveur de M. Xavier ENGEL.

Secrétaire : M. Moussa BOUHALLOUFA.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-066 : Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-067 : Indemnités de fonction

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

La délibération du 11 juin 2020 est abrogée à partir de l'entrée en vigueur de cette nouvelle délibération.

Vu l'article 2123-20 et suivants du Code Général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire, des Adjointes en date du 28 mai 2020,

Vu les arrêtés municipaux en date du 05 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signatures aux adjoints suivants : Monsieur Claude STAUB, Madame Stéphanie LATTA, Monsieur Dominique COLANTONIO, Madame Mounia KEHILI, Monsieur Marc GULDNER et Madame Nicole MATHIEU

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux, dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Considérant que la population de la commune de Folschviller est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants,

Considérant que l'indemnité du Maire est, de droit, fixée au maximum sauf demande expresse de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, avec effet au 01 octobre 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du Maire et des Adjoints, comme suit :

- Maire : 51,70 % de l'indice maximal de la fonction publique
- 1er Adjoint : 20,68 % de l'indice maximal de la fonction publique
- 2ème Adjoint : 20,68 % de l'indice maximal de la fonction publique
- 3ème Adjoint : 20,68 % de l'indice maximal de la fonction publique
- 4ème Adjoint : 20,68 % de l'indice maximal de la fonction publique
- 5ème Adjoint : 20,68 % de l'indice maximal de la fonction publique
- 6ème Adjoint : 20,68 % de l'indice maximal de la fonction publique

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels Monsieur le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide, avec effet au 01 octobre 2020 de fixer le montant de l'indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués, comme suit :

- M. SCHNEIDER Yannick, conseiller municipal délégué
2,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Mme JACINTO Hélène, conseillère municipale déléguée
2,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- M. KÔNIG Alexandre, conseiller municipal délégué
2,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Mme WALQUAN Séverine, conseillère municipale déléguée
2,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- M.AKIN Sahin, conseiller municipal délégué
2,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
26 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-068 : Avis du Conseil Municipal sur le budget 2020 du CCAS

Rapporteur : M.STAUB

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis favorable à la présentation du budget primitif 2020 du Centre Communal d'Action Sociale, qui se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :
- Dépenses : 161 216,12 €
 - Recettes : 161 216,12 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-069 : Participation communale 2020 pour les actions du DRE (Dispositif de Réussite Educative) et du FPH (Fonds de Participation des Habitants)

Rapporteur : Mme MATHIEU

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

- Validation du budget du DRE – Participation communale 2020 :

Dans le cadre du dispositif du DRE (Dispositif de Réussite Educative), une convention a été signée en date du 04 mai 2020 avec la sous-préfecture de Forbach. Elle prévoit, via un budget prévisionnel d'un montant de 68 500,00 €, une participation financière de la commune de Folschviller à hauteur de 30 000 € et de la commune de Valmont à hauteur de 8 500 € pour les enfants des familles des quartiers Lamartine – Chateaubriand. L'Etat participera à hauteur de 30 000,00 €.

Il comporte 5 fiches actions :

Fiche 1 : « Poste de coordination »

Fiche 2 : « Accompagnement à la scolarité adaptée et renforcée »

Fiche 3 : « Coup de pouce clé »

Fiche 4 : « Soutien à la parentalité et médiation familiale »

Fiche 5 : « Accompagnement et interventions santé »

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce plan d'action ainsi que le budget prévisionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à verser au CCAS la participation communale dans le cadre du DRE 2020 à hauteur de **30 000,00 €**.

- Quote-part de la commune au Fonds de Participation des Habitants (FPH) 2020 :

La commune doit verser sa participation dans le cadre de l'action « Fonds de Participation des Habitants », soutenue par l'Etat au travers du contrat de ville 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à verser cette participation d'un montant de **4 000 €** au CCAS, porteur de l'action.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-070 : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) – 2020

Rapporteur : Mme WALQUAN

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) est géré par le Conseil Départemental. Ce dispositif de dernier recours est destiné aux jeunes adultes en grandes difficultés sociales, âgés de 18 à 25 ans. Il soutient leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires notamment dans le domaine du transport, de l'alimentation, de l'hygiène, de la vêtue ou encore pour des frais liés à la recherche d'emploi.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le département de la Moselle pour soutenir le FDAJ et à prévoir une participation de 0,15 € / habitant.

Compte tenu de la population légale à compter du 1er janvier 2020, qui est de 4 065 habitants, le montant de la participation est de **609,75 €**.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-071 : Demande de subvention – Terrain de football

Rapporteur : Mme KEHILI

Objet : Demande de subvention pour la Transformation du terrain en schiste (stade de la mine) en terrain naturel avec rénovation du système d'arrosage automatique en place et création d'un système d'arrosage automatique pour le nouveau terrain.

La commune envisage la transformation du terrain en schiste du stade de la mine en terrain naturel d'entraînements.

Le coût prévisionnel des travaux se décompose comme suit :

- Travaux de préparation, terrassements et engazonnement :	43 330,00 € H.T
- Arrosage Automatique :	27 553,75 € H.T
- Equipement Sportif :	4 650,00 € H.T

Soit un total :

TOTAL HT	75 533,75 €
TVA 20%	15 106,75 €
TOTAL TTC	90 640,50 €

Financement prévisionnel :

- FAFA (fond d'aide au football amateur) :	20 % + 10% (valorisation zone QPV)
- DDJS :	30 %
- CNDS :	10 %
- Conseil régional :	10 %
- Fonds propres de la municipalité :	20 %

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Emettre un avis favorable au projet de transformation de terrain schiste en terrain naturel avec rénovation et création d'un système d'arrosage automatique pour un montant de 75 533,75 € H.T. au stade de Football de Folschviller
- Inscrire les crédits au budget 2021
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes à hauteur de 80 %.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-072 : Participation aux frais de l'accueil péri-éducatif et de la restauration scolaire – Audaces's

Rapporteur : Mme LEMMEL

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Les activités périscolaires / péri-éducatives et la restauration sont organisées par l'association Audaces's.

Le bilan présenté par l'association concernant la gestion de la restauration scolaire et de l'accueil péri-éducatif sur l'année 2019 (janvier à juillet – septembre à décembre) fait ressortir la nécessité d'équilibrer les comptes par le versement de la quote-part de la commune qui s'élève pour cette période à 15 000 € (Année 2018 : 14 500 €)

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à verser la participation communale d'un montant de **15 000 €** au profit de l'association AUDACES'S.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-073 : Participation aux frais des actions au sein du quartier Politique de la Ville 2020

Rapporteur : Mme LEMMEL

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Dans le cadre de la Politique de la Ville 2020, différentes actions ont été menées par l'Association AUDACES'S :

- Conseil Citoyen :	1 000 €
- Hors les Murs - Parole d'Habitants :	1 000 €

- Séjour Jeunes - Atelier Jeunes : 1 000 €
- Actions familles - Conception Masques Tissus : 1 300 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser la participation communale d'un montant de **4 300 €** (Année 2019 : 4 300 €) au profit de l'association AUDACES'S.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-074 : Restitution de caution et de loyers

Rapporteur : M.SCHNEIDER

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le remboursement de la caution suite à la sortie de Monsieur CHAUVEL, du logement situé Rue de la Forêt – Bloc des Instituteurs - Logement G au 31 août 2020, d'un montant de **322,21 €**.

Il est également demandé au Conseil Municipal de valider le remboursement des loyers des mois de juin et juillet 2020, comme suit :

- habitation pour un montant de **647,38 €**
- garage pour un montant de **73,36 €**

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-075 : Gestion du Centre Marcel Martin – Tarifs de location des salles

Rapporteur : Mme KEHILI

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

	Folschviller		Communes extérieures
	Pas de double location week-end avec cuisine		Pas de double location week-end avec cuisine
Chèque	Association(s)	Privé(s)	Association(s) et Privé(s)
Libellé à l'ordre du Trésor Public de Saint-Avold			
CAUTION	1 000 €	2 500€	2 500 €
Location salle des Fêtes			
Coût pour 6 heures (1/2Journée) dès la remise des clés	125 €	190 €	250€
Au titre de dédommagement en cas d'annulation ou en cas de nettoyage insuffisant tant intérieur qu'extérieur	80€	120€	200€
1 journée salle des fêtes de 10h à 5h = grande location	250 €	380 €	400 €
1 journée salle des fêtes de 10h à 5h= grande location +cuisine	350 €		550 €
Location week-end : Vendredi 18h à Dimanche 18h		550 €	650 €
Au titre de dédommagement en cas d'annulation ou en cas de nettoyage insuffisant tant intérieur qu'extérieur ci-dessus (Pour les trois locations)	350€	350€	400€

La cuisine Pour une durée de 8h pendant la semaine	100€	100€	
Au titre de dédommagement en cas d'annulation ou en cas de nettoyage insuffisant tant intérieur qu'extérieur	80€	120€	200€
SALLE HULO			
Location de la salle pour 10h	60 €	90 €	120 €
SALLE BESCH			
Pour réunion et formation (20 personnes maximum)	50 €	60 €	90 €
Au titre de dédommagement en cas d'annulation ou en cas de nettoyage insuffisant tant intérieur qu'extérieur (Pour les deux locations)	50 €	60 €	90 €

Cette délibération abroge celle du 11 avril 2019, et les tarifs indiqués ci-dessous s'applique à partir du 01 octobre 2020.

Les associations à but non lucratif de Folschviller bénéficient d'une location à titre gracieux, une seule fois par an pour la salle des fêtes.

Toutefois, elles ne sont pas exemptées des formalités administratives : elles doivent faire une demande préalable par écrit, signer un contrat de location, réserver la salle désirée, et fournir un chèque de caution.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-076 : Modification des tarifs pour la location du gymnase Musset

Rapporteur : Mme KEHILI

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Cette délibération abroge celle du 25 octobre 2018, et les tarifs indiqués ci-dessous s'applique à partir du 01 octobre 2020.

Les associations extérieures à Folschviller (à but lucratif et non lucratif) peuvent louer le gymnase Musset dans les conditions suivantes :

- signature d'un contrat de location
- remise d'un chèque de caution d'un montant de 1 000 €
(remboursable au moment du paiement de la location par un titre de recettes)
- tarif pour la location d'un gymnase : 15 € / l'heure de location
- tarif pour la location de garnitures (table + 2 bancs) : 2 €
- Demande au préalable par écrit en mairie 30 jours avant la location.

Les associations à but non lucratif de Folschviller bénéficient d'une mise à disposition à titre gracieux, une seule fois par an du gymnase Musset.

Toutefois, elles ne sont pas exemptées des formalités administratives : elles doivent faire une demande préalable par écrit, signer un contrat de location, réserver la salle désirée, et fournir un chèque de caution.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-077 : Modification des tarifs pour la location des préaux – Espace multi-accueil

P.Gehl

Rapporteur : Mme KEHILI

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Cette délibération abroge celle du 12 décembre 2018, et les tarifs indiqués ci-dessous s'applique à partir du 01 octobre 2020.

Les préaux de l'espace multi-accueil P.Gehl sont ouverts à la location, dans les conditions suivantes :

- 50 € pour la location d'un préau et 200 € de caution pour les résidents de Folschviller et les associations ou organismes à but lucratifs de Folschviller.
- 100 € pour la location d'un préau et 300 € de caution pour les non-résidents et les associations extérieures à la ville de Folschviller.

Pour les associations à but non lucratif de Folschviller, elles bénéficient d'une mise à disposition gracieuse des préaux de l'espace P.Gehl une seule fois par an, sous réserve d'une demande préalable par écrit et selon les disponibilités de ces derniers.

Toutefois, elles ne sont pas exemptées des formalités administratives : elles doivent faire une demande préalable par écrit, signer un contrat de location, réserver la salle désirée, et fournir un chèque de caution.

A noter que si plusieurs demandes de location sont déposées en même temps pour la même date, la priorité sera donnée aux résidents et aux associations de Folschviller.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-078 : Modification des tarifs pour la location de garnitures

Rapporteur : Mme KEHILI

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Cette délibération abroge celle du 14 septembre 2017, et les tarifs indiqués ci-dessous s'applique à partir du 01 octobre 2020.

Les garnitures sont ouvertes à la location, dans les conditions suivantes :

- 2 € pour la location d'une garniture
- 50 € pour la caution

Pour les associations de Folschviller, elles bénéficient d'une mise à disposition gracieuse, sous réserve d'une demande préalable par écrit et selon les disponibilités. La fourniture d'un chèque de caution reste obligatoire.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-079 : Assainissement – Rue Usson du Poitou

Rapporteur : M.STAUB

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

La municipalité envisage de créer un nouveau lotissement, à l'angle de la rue Usson du Poitou et de l'avenue Patton.

Par délibération en date du 05 décembre 2019, le SIA3V a accepté de piloter les études de maîtrise d'œuvre du réseau des eaux usées pour 7 parcelles, ainsi que le dossier de « porter à connaissance » pour la Police de l'Eau. Le coût total de l'étude est estimé à 36 000 € H.T.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-082 : Attribution de parcelles communales – Bail à ferme sous seing privé**Rapporteur : M.STAUB**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Par délibération en date du 30 août 2012, le Conseil Municipal a donné son accord pour reconduire à compter du 1^{er} novembre 2012, le bail à ferme aux preneurs titulaires désirant continuer la location de parcelles.

Monsieur MARTIN Jean-Claude prenant sa retraite, il est mis fin à son bail à ferme.

Ainsi, les parcelles suivantes sont libres à partir à partir du 01 octobre 2020 :

Commune	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface			
				HA	A	CA	kg/blé/are
Folschviller	4	156	Morschacker	32	30		3,2 kg
"	15	161	Plattenbusch	1	44	40	4,2 kg
"	15	161	Plattenbusch	40	00		3,2 kg
"	14	5	Auf dem Driesch	32	64		3,2 kg
"	16	25	Tills Etzel + DP	40	00		3,0 kg
"	15	124	Emprise réseau Anti-char	60	56		3,0 kg
"	16	227	Hanfeld	25	26		4,0 kg
"	4	209	Über die Grad	13	57		4,0 kg
"	4	196	Teufelscheck	15	72		4,2 kg
"	4	190	Morschacker	7	45		4,2 kg
"	15	160	Vor Ecken	5	00		3,2 kg

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'attribution des parcelles :

- Section 04	Parcelle	156	
- Section 04	Parcelle	190	
- Section 04	Parcelle	196	
- Section 15	Parcelle	161	à Monsieur NICOLAS Jean-Marie
- Section 04	Parcelle	209	
- Section 14	Parcelle	5	
- Section 15	Parcelle	124	
- Section 15	Parcelle	160	
- Section 15	Parcelle	161	
- Section 16	Parcelle	25	
- Section 16	Parcelle	227	à Monsieur BOYON Christian

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS

27 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-083 : Cession de parcelles – SNCF Réseau**Rapporteur : M.COLANTONIO**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention d'autorisation de prise de possession anticipée et d'engagement de cession avec la SNCF Réseau, dans le cadre travaux de sécurisation du talus ferroviaire situé le long de la ligne n°172000 reliant REMILLY à STIRING-WENDEL.

La régularisation foncière consistant à l'acquisition partielle des parcelles en cause par la SNCF Réseau, se fait sur les bases de l'évaluation de France Domaine et à la suite de l'accord du Conseil Municipal.

Les parcelles cadastrées : Section 16 Parcelle 164 pour une surface approximative de 250 m², Section 16 Parcelle 191 pour une surface approximative de 100 m² - ont été évaluées au prix de 0,30 € / m² par France Domaine le 18/11/2019. Les surfaces précises seront connues après l'arpentage.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des services fiscaux :

- D'approuver le principe de la vente des parcelles à la SNCF Réseau :
 - Section 16 Parcelle 164 pour une surface approximative de 250 m²
 - Section 16 Parcelle 191 pour une surface approximative de 100 m²
- De fixer le prix de vente à 150 €. Tous les frais (arpentage et notaire) étant à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte de vente auprès de Maître ROTH, notaire à Metz

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-084 : Avis sur l'enquête publique relative à la demande de concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession Bleue Lorraine »

Rapporteur : Mme LEMMEL

Par demande en date du 26 novembre 2018, complétée le 13 juin 2019, la société Française de l'Energie a sollicité l'octroi d'une concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession Bleue Lorraine » portant sur une partie du département de la Moselle.

Une enquête publique se déroule du 10 septembre 2020 au 13 octobre 2020.

Le commissaire enquêteur réceptionne le public selon des permanences, en préfecture de Metz, et aux maires de FAREBERSVILLER, LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, FAULQUEMONT, FOLSCHVILLER.

Pour Folschviller, les permanences sont les suivantes :

- le jeudi 10 septembre 2020 de 9h à 12h
- le mardi 22 septembre 2020 de 14h à 17h
- le vendredi 09 octobre 2020 de 14h à 17h

En représentant de ses électeurs, chacun des conseillers municipaux, par un vote favorable ou défavorable à l'octroi de la concession, doit se prononcer en conscience.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis **défavorable** (16 voix contre le projet et 11 abstentions) à la demande de l'octroi d'une concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession Bleue Lorraine » de la société Française de l'Energie.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
11 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-085 : Sectorisation scolaire

Rapporteur : Mme LATTA

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 16/09/2020 ;

Conformément aux dispositions des articles L.212-7 et L131-5 du code l'éducation, la commune a la responsabilité de définir le ressort de chacune des écoles.

La sectorisation scolaire est déterminée par délibération du conseil municipal et définie dans le tableau ci-dessous :

Secteur Musset	Secteur Centre
Rue d'Alsace	Rue de Metz
Rue de Lorraine	Rue du Foyer
Place Sainte Barbe	Place de l'Eglise
Rue Jeanne d'Arc	Rue de Lelling
Rue des Chênes	Rue du Ruisseau
Rue de Bourgogne	Rue des Pompiers

Rue de Champagne	Rue du Potier
Rue du Château d'Eau	Rue Principale
Rue du 26.11.1944	Rue des Romains
Rue Chateaubriand	Rue du Berfang
Rue Voltaire	Rue Victor Schoelcher
Rond Point de la Libération	Rue / Impasse des Jardins
Rue Pierre Curie	Rue de la Chèvre
Rue Calmette	Avenue Foch (entre le rond point et la pharmacie)
Rue Victor Hugo	Rue du Vieux Carreau
Rue Racine	Rue du Stade
Rue Alfred de Musset	Impasse Sainte Geneviève
Rue de la Forêt	Rue du Château Furst
Avenue Patton	Rue d'Aling
Rue de l'Europe	Ferme du Berfang
Impasse Lieutenant Adrien Schmid	
Rue / Passage de la Liberté	
Rue Usson du Poitou	
Rue Camille Claudel	
Rue Auguste Rodin	
Impasse César	
Impasse du Maréchal Delattre	
Rue du Général de Gaulle	
Rue Poincaré	
Rue Adenauer	
Rue du Maréchal Leclerc	
Impasse Corot	
Impasse Delacroix	
Impasse Courbet	
Impasse Lothaire	
Impasse Manet	
Impasse Paul Cézanne	
Rue Gustave Charpentier	
Impasse Debussy	
Impasse Ravel	
Impasse des Bleuets	
Impasse des Roses	
Impasse des Lilas	
Rue du Bure	
Impasse des Mésanges	
Rue des Pinsons	
Rue du Parc	
Rue de Catalogne	
Rue de Provence	
Impasse du Parc	
Avenue Foch (entre le rond point et Thiriet)	
Rue Monet	

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS

27 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-086 : Modification des critères de dérogation scolaire

Rapporteur : Mme LATTA

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 16/09/2020 ;

Les critères d'obtention d'une dérogation de secteur scolaire (définis lors de la Commission des affaires scolaires du 16 septembre 2020) sont les suivants :

- L'enfant est gardé par une nourrice qui habite dans le secteur de regroupement. Les parents présenteront une copie d'une fiche de salaire.
- L'enfant est gardé par un membre de la famille qui vit dans le secteur de recrutement. Les parents présenteront une attestation sur l'honneur et la copie d'un justificatif de domicile.
- Le lieu de travail des parents appartient au secteur de recrutement. Les parents présenteront un certificat de l'employeur.
- Les parents sont des enseignants ou des personnels de l'école.
- Rapprochement de fratrie.

Ces critères s'appliquent aux habitants de Folschviller et extérieurs.

Pour rappel, les dérogations sont à renouveler chaque année.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
25 POUR
0 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-087 : Campagne de dératisation

Rapporteur : M.AKIN

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

La municipalité procède chaque année, à une campagne de dératisation avec un véhicule sillonnant les rues de la ville, et 10 kg de produits dont l'excédent est remis en mairie.

Le traitement de l'ensemble des chaufferies des bâtiments communaux et du réseau d'assainissement (~100 regards et tampons) est également prévu, ainsi que la fourniture d'un seau de 10 kg de raticide pour le Service Technique.

Offre de STOP NUISIBLE	605,00 € H.T.
Offre de TWOCLEAN	748,50 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société STOP NUISIBLE pour un montant de **605,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-088 : Mise en conformité de l'espace multi-accueil P.Gehl – Travaux supplémentaires

Rapporteur : M.GULDNER

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

L'avancement des travaux à l'espace multi-accueil P.GEHL a mis à jour des contraintes imprévues nécessitant des travaux supplémentaires, nécessaires à l'avancement du chantier.

- **Lot 3 – Menuiseries intérieures.**

Suite aux travaux énoncés dans une précédente commission et réalisés pour la mise en œuvre des 3 portes de secours et des 3 fenêtres de désenfumage, il est nécessaire de revoir l'habillage autour de celles-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de l'entreprise ZEHNACKER, titulaire du lot N°3, pour un montant de **3 950,00 € H.T.**, et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

- **Lot 4 – Plâtrerie - Création d'un plafond suspendu.**

Pour la réserve de l'Harmonie Ste Barbe : afin de rester dans un volume de moins de 50 m3, fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond constitué de dalles 600x600mm, bords droits suspendues sur ossature.

Offre de BATICONCEPT	1 080,00 € H.T.
Offre de PLATRERIE PRIESTER	1 080,00 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société PLATRERIE PRIESTER, pour un montant **1 080,00 € T.T.C.**, et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Il n'est pas obligatoire de retenir l'offre du titulaire du lot N°4, en l'occurrence BATICONCEPT, car les travaux n'étaient pas prévus à l'origine.

- **Lot 6 – Electricité.**

Des travaux de finition sont à prévoir suite aux interventions des différentes entreprises dans le cadre de la mise en conformité de l'Espace multi-accueil P.GEHL et à la demande du maître d'ouvrage. L'entreprise titulaire du lot N°6, ELECTRIC ST-NABOR, nous a fait parvenir une offre.

Montant des travaux supplémentaires	910,00 € H.T.
-------------------------------------	---------------

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de l'entreprise ELECTRIC ST NABOR, titulaire du lot N°6, pour un montant de **910,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-089 : Acquisition d'un tuyau d'aspiration de végétaux

Rapporteur : Mme JACINTO

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Il est nécessaire de remplacer le tuyau d'aspiration de végétaux équipant le camion du service technique. Ainsi, les ouvriers seront prêts à réaliser la campagne de ramassage des feuilles mortes. Le fournisseur habituel de la mairie a fait parvenir une offre :

Offre de BOIS ET JARDINS :	368,10 € H.T.
----------------------------	---------------

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société BOIS ET JARDINS pour un montant de **368,10 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-090 : Contrôle de conformité des deux buts – Ecole élémentaire du Centre

Rapporteur : Mme DOLVECK

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Suite à la pose de deux buts dans la cour de l'école élémentaire du Centre, il est nécessaire de procéder à un contrôle de conformité de l'installation. La société en charge de la vérification périodique des équipements sportifs de la commune a fait parvenir un devis :

Offre de PREVACTION

190,00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société PREVACTION pour un montant de **190,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-091 : Travaux de peinture - Mairie

Rapporteur : M.KÖNIG

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

La réorganisation des bureaux de la mairie nécessite quelques travaux, dont un rafraîchissement des peintures du bureau de Monsieur le Maire. Un devis a été demandé pour la réparation du mur derrière les radiateurs et l'application de deux couches de peinture.

Offre de SASU PEINTURE FK

794,18 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société SASU PEINTURE FK pour un montant de **794,18 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-092 : Acquisition de 5 corbeilles urbaines

Rapporteur : M.BESCH

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Face à des demandes récurrentes de riverains, il est proposé de se doter de corbeilles urbaines 60 litres à installer dans divers endroits de la commune. Plusieurs fournisseurs ont été consultés pour la fourniture de 5 corbeilles.

Offre de F.A.P. COLLECTIVITES

430,75 € H.T.

Offre de DMC Direct

416,00 € H.T.

Offre de France COLLECTIVITES

587,00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société DMC Direct pour un montant de **416,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-093 : Acquisition de distributeurs de sacs pour déjections canines

Rapporteur : M.BESCH

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Face à la demande toujours accrue des riverains de la commune, il est proposé de se doter de 3 distributeurs supplémentaires de sacs pour déjections canines, avec fixation sur tout type de poteau ou autre mobilier urbain.

Offre de SEPRA

440,00 € H.T. (avec carton de 5000 sacs)

Offre de NET COLLECTIVITES

501,30 € H.T.

Il est proposé de retenir l'offre de SEPRA pour un montant de **440,00 € H.T.**

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société SEPRA pour un montant de **440,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-094 : Acquisition d'un radar pédagogique – Rue de Metz

Rapporteur : M.KÖNIG

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

L'équipe municipale souhaite remplacer le radar pédagogique défectueux installé dans la traversée de Folschviller, à hauteur de l'église de la Nativité. Notre fournisseur habituel, MOSELLE SIGNALISATION, nous a fait parvenir plusieurs offres de prix :

- Radar pédagogique avec alimentation solaire + kit d'alimentation panneau photovoltaïque avec régulateur de charge 1 567,00 € H.T.
- Radar pédagogique PREVIUM, alimenté sur l'éclairage public, avec capture de données et affichage renforcé + Batterie 1 905,00 € H.T.
- Radar pédagogique avec alimentation solaire, avec capture de données et affichage renforcé 2 125,00 € H.T.

Après étude et renseignements pris auprès des élus de communes voisines, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de MOSELLE SIGNALISATION pour la fourniture d'un radar pédagogique PREVIUM alimenté sur l'éclairage public pour un montant de **1 905,00 € H.T.**, et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-095 : Remplacement d'un luminaire – Chemin des écoliers à Musset

Rapporteur : M.DALIA

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Un luminaire dégradé situé chemin des écoliers à Musset, crée une zone d'ombre de nature à inquiéter les passants à la nuit tombée. Il est proposé au Conseil Municipal de remplacer ce luminaire par un dispositif à Led, pour sécuriser le passage et contribuer aux mesures d'économie d'énergie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société ELEKTRON pour un montant de **490,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-096 : Réparation de l'éclairage du gymnase Musset

Rapporteur : M.COLANTONIO

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Il est envisagé le remplacement des projecteurs défectueux du gymnase Musset. Il est proposé de remplacer 16 projecteurs Sodium Haute Pression, par des projecteurs à Led qui devraient permettre un éclairage plus efficace et une économie de consommation. Plusieurs devis ont été demandés pour cette opération. Lors de la réalisation de ces travaux, et permettre également le remplacement de vitrages cassés, il sera nécessaire de prévoir la location d'une nacelle pour une durée de 3 jours.

Offre de ELEKTRON	7 520,00 € H.T.
Offre de RS COMPONENTS	7 547,04 € H.T.
Offre de LEDVANCE FLOODLIGH.T.	7 879,52 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société ELEKTRON pour un montant de **7 520,00 € H.T.** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-097 : Edition du nouveau bulletin municipal – Choix du prestataire

Rapporteur : M.GULDNER

Vu l'avis favorable de la commission des travaux du 15/09/2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Dans le cadre de sa communication, le nouveau Conseil municipal souhaite mettre en œuvre une politique d'information diversifiée et étendue à l'adresse des administrés et associations, et de proposer la publication d'une nouvelle version du Bulletin d'Information Municipal.

La formule relookée, retrouvera un format standard (21x29,7), avec une qualité de papier équivalente aux versions précédentes. Les rubriques restent inchangées (informations communales, vie des associations, carnet et publicité...), mais la parution se vaudra trimestrielle (mars – juin – septembre et décembre) et la pagination en conséquence des articles à faire paraître (12 – 16 ou 20 pages).

Un cahier des charges a été proposé, auquel ont répondu les sociétés EVICOM et FLUGEL.

Couts H.T.	Ed. 12 pages	Ed. 16 pages	Ed. 20 pages	Cout prév. annuel ~ 64 pages
EVICOM	2 030,00€	2 370,00€	2 950,00€	9 480,00€
FLUGEL	2 429,00€	2 909,00€	3 395,00€	11 636,00€
<i>Pm 2 numéros en 2019</i>				10 908,24€

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société EVICOM, dans les conditions mentionnées ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande.

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
21 POUR
6 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-098 : Régime d'astreintes, d'interventions et de permanences - Modalités de mise en oeuvre

Rapporteur : M.STAUB

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

Conformément au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 et à l'article 5 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000, les modalités de mise en place du régime d'astreintes, d'interventions et de permanences sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les modalités d'application du régime d'astreintes, d'interventions et de permanences prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 01 octobre 2020 (sous réserve de l'avis du Comité Technique) :

Situations donnant lieu à astreintes, interventions et/ou à des permanences

Astreintes d'exploitation, de sécurité et de décision :

- Prévention des accidents imminents, réparation des accidents survenus sur les infrastructures et leurs équipements :
 - Réparations urgentes dans les bâtiments communaux
 - Interventions sur les réseaux (réparation des fuites d'eau)
 - Opérations de sablage, déneigement
 - Arrosage en période d'été
- Surveillance des infrastructures
- Gardiennage des locaux et installations de la commune
- Manifestations particulières, braderie, etc ...

Autres cas de recours aux astreintes :

- Etablir des actes administratifs urgents en cas de décès notamment lorsqu'il y a minimum un jour ouvré entre un jour férié et un week-end et que de ce fait la mairie serait fermé plus de trois jours consécutifs.

Interventions :

Lorsque les agents d'astreinte sont appelés ils doivent intervenir rapidement c'est pourquoi cette intervention comme le déplacement est considéré comme du temps de travail effectif.

Services et emplois concernés

Filière technique :

Astreintes d'exploitation et astreintes de sécurité

- Ingénieur
- Agent de maîtrise principal
- Agent de maîtrise
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Adjoint technique

Autres filières : Indemnités d'astreinte

- Tous les cadres d'emplois de la filière administrative
- Tous les cadres d'emplois de la filière police
- Tous les cadres d'emplois de la filière animation

Modalités d'organisation

Roulements et horaires :

Pour la filière technique :

- Astreinte de week-end, du vendredi soir au lundi matin (chaque week-end) (1 agent)
- Astreinte de semaine (chaque semaine) (4 agents)

Pour les autres filières :

- En cas de besoin selon les jours fériés ou les ponts offerts par la municipalité astreinte ou permanence éventuelle.

Le délai de prévenance pour tous les agents est de 15 jours.

Organisation des suppléances en cas d'absence :

Les agents se remplacent mutuellement (l'un fait la semaine de l'autre et vice-versa).

Moyens mis à disposition :

- Voiture de service et téléphone d'astreinte pour la filière technique.
- Pour les autres filières le numéro de téléphone de l'agent d'astreinte (pas de nom communiqué) est affiché sur la porte de la mairie.

Paiement ou compensation :

Selon les textes en vigueur :

- Filière technique : paiement du taux en fonction de l'astreinte ou de la permanence et d'une IHTS si intervention ou non.
- Autres filières : paiement du taux en fonction de la durée de l'astreinte ou de la permanence et du taux lors de l'intervention éventuelle. La collectivité fait le choix d'indemniser les agents.

Une majoration de 50% des montants sera appliquée si le délai de prévenance est de moins de 15 jours avant le début de l'astreinte.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-099 : Contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : M.STAUB

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : GROUPAMA GRAND EST

Courtier gestionnaire : SIACI SAINT HONORE

Durée du contrat : 4 ans (du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 – possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 6 mois à l'échéance du 1^{er} janvier).

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Liste des risques garantis	Taux	Franchise
Décès	0.16 %	sans
Accident et maladie imputable au service	1.63 %	10 jours
Longue maladie, maladie longue durée	1.72 %	sans

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC :
Liste des risques garantis : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Taux : 1.20 %

Franchise : 10 jours fermes par arrêt pour la maladie ordinaire.

Au taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : Le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le Conseil Municipal DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

Article 4 : Le Conseil Municipal CHARGE Monsieur le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : Le Conseil Municipal PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
27 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-100 : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet

Rapporteur : Mme MATHIEU

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17/09/2020 ;

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer pour les besoins de la collectivité, un poste d'auxiliaire de puériculture à temps non complet qui sera inscrit au tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2020 :

Nombre de poste	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe		18 h 00

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : de modifier le tableau des effectifs

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à la majorité des membres présents ou représentés à la séance.

27 VOTANTS
21 POUR
6 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h00.

**Le secrétaire de séance,
Monsieur BOUHALLOUFA Moussa**



